

RÉSOLUTION N° 578

**ORDRE DU JOUR DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) ET DE LA
RÉUNION DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES 2013**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-troisième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 610 (13), « Ordre du jour provisoire de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et de la Réunion des ministres de l'Agriculture des Amériques 2013 »,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4.p du Règlement intérieur du Comité exécutif stipule que cet organe de direction doit analyser l'ordre du jour provisoire des réunions du Conseil;

Que le Comité exécutif, lors de sa Trente-troisième réunion ordinaire, a analysé l'ordre du jour provisoire de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil et de la Réunion des ministres de l'Agriculture des Amériques 2013,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement l'ordre du jour provisoire de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil et de la Réunion des ministres de l'Agriculture des Amériques 2013 et de remercier l'Argentine pour les progrès réalisés jusqu'à maintenant.
2. D'exhorter les membres du Comité exécutif à faire valoir auprès des ministres de l'Agriculture de leurs pays respectifs l'importance de leur présence à ces réunions.